

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°10

**LES ABONNÉS DES TRANSPORTS EN COMMUN MÉTROPOLITAINS
REMBOURSÉS EN AVRIL ET MAI**

A la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un geste financier significatif a été décidé en faveur des abonnés au réseau de transports en commun La Métropole Mobilité : le montant des abonnements d'avril et mai leurs seront remboursés.

Face aux contraintes que connaissent ceux qui continuent à les utiliser pour se déplacer et assurer des missions essentielles à la vie du pays, où ceux qui ne les utilisent plus car respectant les consignes de confinement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a choisi d'accompagner l'ensemble des abonnés à ses réseaux de transports en commun.

Ainsi, les usagers titulaires d'un abonnement pourront se faire rembourser le montant de leurs abonnements pour les mois d'avril et mai.

> Pour les abonnés annuels : les prélèvements automatiques mensualisés sur les abonnements annuels ont d'ores et déjà été suspendus. Des procédures de remboursement pour les mois d'avril et mai seront proposées aux usagers qui ont déjà réglé la totalité de leur abonnement.

Pour les abonnés au Pass intégral annuel (incluant le réseau TER), le remboursement sera effectif pour le mois d'avril et des discussions sont en cours avec les services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le mois de mai.

> Pour les abonnés mensuels : les personnes ayant souscrit un abonnement mensuel au réseau de transports en commun métropolitain pour les mois d'avril et mai seront remboursées. Les modalités précises seront détaillées ultérieurement.

Il est rappelé que pendant la période actuelle de confinement, les usagers ne peuvent utiliser les transports en commun que pour les déplacements autorisés : se rendre au travail ou effectuer des achats essentiels et impérativement munis de leur attestation de déplacement dérogatoire ou justificatif de déplacement professionnel.

En dehors des lignes et services de transports dédiés au personnel des établissements de santé mis en place pour faciliter leurs déplacements, le réseau de transports reste par ailleurs payant.

Dans un contexte de fréquentation en forte baisse, **La Métropole Mobilité et ses opérateurs s'efforcent de maintenir sur l'ensemble du territoire une offre adaptée permettant les déplacements impératifs, en particulier pour les trajets liés au travail, tout en limitant l'exposition des conducteurs.**

L'offre actualisée en temps réel est disponible sur le site lepilote.com ou 0 800 713 137 (numéro vert, appel gratuit) où des conseillers sont à leur disposition du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00, le samedi de 8h30 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h, pour répondre à leurs questions.

CONTACTS PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr